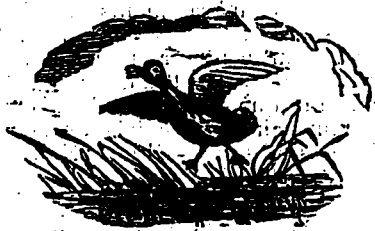


Je regardai par la fenêtre... Elle était là. Puis comme si elle eût deviné ma pensée je la vis me faire un signe... Le signe voulait dire nettement que je pouvais lui faire une visite, que je le devais même, car elle m'attendait.

Quatre à quatre je descends mon escalier. Je remonte le sien huit à huit. Je frappe. J'entends ses pas. O ma timidité! Elle ouvre, me fixe, pousse un petit cri et me referme la porte au nez. En m'en retournant confus, ne comprenant rien, je coudoie au palier inférieur un monsieur dont la figure..... Quelle révélation! Dupé, hafoué, berné! C'était à mon voisin du dessus qu'elle faisait l'œil depuis deux mois! C'était lui qui..... J'ai pris alors ma course, sans savoir où j'allais, honteux, aplati et me voici.

Passe-moi une allumette.. Non, inutile. Décidément les cigares sont pour moi comme les cœurs : je ne sais pas y mettre le feu!

PIERRE VÉRON.



LE CANARD.

MONTRÉAL, 2 NOVEMBRE 1877.

AUX OUVRIERS.

Il est étrange que les démagogues et les grands discoureurs qui prétendent être les amis de la classe ouvrière n'osent pas encore trouver des moyens efficaces pour la protéger contre les opérations des entrepreneurs au petit pied, qui l'exploitent pendant la crise financière que nous traversons depuis quelques années.

L'ouvrier obligé de chômer se cramponne au plus petit "job" que peut lui donner un sous contracteur. Le spectre de la faim s'est assis à son chevet, il n'y a plus à parlementer; il consent à travailler aux conditions les plus mesquines qui lui sont imposées.

Le travailleur ainsi engagé n'a aucune garantie pour son ouvrage. Il arrive fréquemment qu'après avoir consacré plusieurs semaines de son temps à un petit entrepreneur malhonnête et insolvable qui ne lui a pas payé ses maigres gages, il se trouve dans l'impossibilité de recourir aux tribunaux pour recevoir le prix de son travail du contracteur principal qui en profite.

Illustrons notre idée par un exemple. La semaine dernière un entrepreneur marron, n'ayant ni feu ni lieu et contre qui les huissiers ne pouvaient opérer une saisie, obtint le contrat pour de la menuiserie dans l'intérieur d'une maison en voie de construction au Beaver Hall. Il accepta le contrat à un prix ruineux et il

réussit à trouver deux ouvriers qui consentaient à travailler moyennant \$1 par jour. Le prix du contrat était de \$50. Tout alla bien pendant la première semaine, les gages ne devant être payés qu'à la fin de la quinzaine.

Lorsqu'il s'agit de payer les ouvriers le sous contracteur fit de longues doléances sur les difficultés qu'il éprouvait de se faire payer: Les temps étaient durs, le contracteur principal n'avait pas réussi à se faire payer par l'architecte etc, etc

Il avait reçu \$25 sur un contrat de \$50. Il donna \$3 à chacun de ses ouvriers leur disant qu'il n'avaient reçu que \$10.

Les travailleurs exigèrent le montant de leurs gages et notre sous-contracteur leur répondit qu'il avait été blague dans l'entreprise et qu'il perdait \$20 par son contrat. Les ouvriers furent congédiés et Monsieur le sous-contracteur emporta \$19. La semaine suivante il employa de nouveaux menuisiers à qui il fit le même tour.

Il va sans dire que d'après nos lois les pauvres ouvriers n'avaient aucun recours contre l'entrepreneur de la maison.

La morale de cette histoire est facile à déduire.

Pourquoi nos législateurs ne proposeraient-ils pas à la prochaine session dans la Chambre de Québec un bill modélé sur la loi des Etats-Unis qui rend le propriétaire responsable de toutes les dettes contractées par les sous-entrepreneurs.

La jurisprudence dans la république voisine donne à l'ouvrier toutes les garanties possibles pour le prix de son travail. Le propriétaire de la maison en construction est responsable des gages de tous les travailleurs employés par l'entrepreneur principal et les sous-contracteurs. Ainsi avant de payer l'entrepreneur le propriétaire s'assure que les menuisiers, les plombiers, les vitriers et autres ont reçu leurs gages régulièrement.

Les ouvriers de Montréal ont déjà assez d'exemples pour leur prouver l'urgence d'une nouvelle loi pour leur protection. Combien de pauvres pères de familles qui ont travaillé au chemin de fer du Nord et à l'Inland Cut pour des contracteurs malhonnêtes ont perdu leurs gages de plusieurs mois. Ouvriers de Montréal, assemblez-vous au plus tôt et faites rédiger une requête au Parlement demandant la protection de vos droits. Le droit et l'équité sont de votre côté et la législature s'empressera de passer une loi définissant la responsabilité des contracteurs et mettant les petits entrepreneurs hors d'état d'exploiter la classe ouvrière comme l'a fait impunément jusqu'aujourd'hui.

EPIGRAMME.

Joly nous laisse après la session prochaine.
Un tel départ nous cause énormément de peine.
Mais puisqu'il faut, morbleu, qu'on lui serre la main.
Vaudrait mieux que ce fût aujourd'hui que demain.

UN M. P. P. LIBERAL.

LE DERNIER QUARTIER DE LA LUNE DE MIEL.

La nuit vient d'étendre son ulster sur la terre et de le boutonner avec des étoiles.

La lune plane radieuse dans le firmament, se posant sur le clocher de St. Jacques comme un point sur un i.

Dodolphe et Ninette, sont assis dans l'embranchure d'une fenêtre. Mariés depuis un mois, ils habitent une maison de la rue St. Denis, et jouissent d'une honnête aisance.

C'est l'heure du berger entre chien et loup. Le "Canard" en chasse de médiances écoute leurs conversations et la sténographie pour l'édification de ses lecteurs :

C'est Ninette qui parle :

— Oh que la lune est belle ce soir; n'allumons pas le gaz, Dodophe. Restons dans cette fenêtre et admirons-la. On dirait que c'est un globe d'argent. Comme tu me semble beau lorsque ses reflets inondent ta figure. O Dodophe comme j'aime ton nez romain et ta moustache blonde. Voyons, m'aimes-tu? O Dodophe! que tu es bon! Je suis ta petite vieille et toi tu es mon vieux, hein, n'est-ce pas? Je ne crois pas que l'on puisse nous voir de l'autre côté de la rue, pense-tu? Tu peux m'embrasser encore deux fois. Dire qu'il y a des gens mariés qui se querellent; Dodophe! Nous ne pourrions pas nous quereller, nous, n'est-ce pas? Oh, non, non, jamais! jamais! Je ne pourrais jamais de dire un mot pour te faire de la peine, et toi non plus, le pourrais-tu, mon vieux? Il me semble que nous allons vivre comme des anges dans le ciel. O Dodophe! c'est affreux de s'aimer comme ça. Lorsque j'y songe mon cœur cesse de battre. Tu peux me donner encore deux baisers. Ecoute donc, on vient de sonner, qui est-ce qui arrive? serait-ce par hasard Clovis. Je le déteste.

— Tu n'as aucune raison de le haïr, ma chère.

— Je n'ai aucune raison de le haïr. Quoi, Dodophe, est-ce que je ne suis pas raisonnable?

— Pourquoi le haïs-tu?

— Pourquoi je le haïs, je ne sais pas précisément, mais je le trouve horrible.

— C'est pourtant mon plus cher ami.

— C'est ton plus cher ami! Une femme doit être toujours l'amie la plus chère de son mari. Que dis-tu? j'ai ma cousine, Cordélie et ma soeur Sara et maman? Eh bien, ma femme peut aimer ses parents.

— Je ne m'en soucie pas, elles vous tiendront compagnie pendant que je serai au Club.

— Au Club, Adolphe, j'espère bien que tu n'iras plus au Club. Toi, un nouveau marié, aller au Club.

— Pourquoi pas?

— Pourquoi pas, parce que c'est un rendez-vous de vieux garçons de joueurs de cartes, de débauchés. Je sais tout ce qui s'y passe. C'est ton ami Clovis qui l'y entraîne. Qu'est-ce que tu marmotte? Des bavardes qui m'ont donné cette idée là? Est-ce que j'ai bien entendu, Monsieur. Ma cousine Cordélie, ma soeur Sara et ma chère maman, des bavardes? C'est